

Le BULLETIN ne publie que les manuscrits acceptés par les SECTIONS et communiqués par les SECRÉTAIRES.

AVIS.

Le Bulletin paraît régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois.

LA GUERRE.

La protestation contre la guerre, dont la 1re Section de New York avait pris l'initiative, est appuyée par toutes les sections de l'Union républicaine. Les 2e et 3e Sections de New York, la Section de Newark, celle de Paterson, celle de Boston, celle de San Francisco, toutes nous écrivent qu'elles se joignent à la 1re Section pour protester contre la guerre.

Enfin, l'Association internationale des travailleurs (Section française de New York), dans sa réunion du 7 août, a voté à l'unanimité une protestation ainsi conçue :

Attendu,

Que la guerre représente la destruction et la misère, et que la paix est l'expression la plus complète de la production et de la richesse sociale,

Nous protestons contre la guerre, et déclarons :

Que les ouvriers, quelle que soit leur nationalité, n'ont qu'un devoir, celui de solidariser leurs efforts pour soutenir partout les intérêts du travail.

Travailleurs, protestez comme nous, et la paix sera bientôt internationale et perpétuelle.

La protestation contre la guerre est donc générale parmi les républicains français des États Unis, comme parmi les travailleurs français de New York ; tous comprennent qu'aujourd'hui, la force brutale doit céder la place à l'influence morale.

Mais, dira-t-on, il est trop tard pour protester ; désormais, aucune protestation ne peut empêcher la guerre.

Hélas ! nous ne pouvons empêcher deux grands peuples de s'entr'égorguer !

Hélas ! quand la patrie est en danger, on a beau maudire la guerre, il faut courir aux armes !

Nous le savons, mais nous savons aussi que si nos protestations se généralisent, elles rendront désormais impossible toute nouvelle guerre.

Ne nous laissons donc pas de protester contre tout ce qui est mal ; et si nos protestations sont parfois impuissantes, songeons bien, citoyens, que nous travaillons pour l'avenir.

Un dernier mot :

Quand la France luttait pour la liberté, elle triomphait de l'Europe entière ; aujourd'hui qu'elle combat sous la conduite d'un despote, elle se fait vaincre par la Prusse. Veut-elle redevenir invincible comme jadis, qu'elle relève le drapeau de la liberté ; qu'elle écrase et le despote qui la souille et les intrigants qui la pillent ; qu'elle proclame la République !

Nos pères ont su lutter à la fois et contre les ennemis du dehors, et contre ceux du dedans ; que leurs petits-fils fassent comme eux !

Le pique-nique organisé à Newark en commémoration du 14 Juillet 1789, a rapporté un bénéfice net de \$40, qui ont été versés à la caisse de l'Imprimerie sociale par le citoyen Golay, secrétaire de la Section de Newark.

La Loi des Majorités.

1re SECTION.

La majorité doit-elle faire loi ? — Oni, dira-t-on à première vue, car les mesures générales ne pouvant obtenir l'assentiment de tous, doivent avoir au moins celui du plus grand nombre. La majorité peut errer, c'est vrai ; mais comme ses décisions ne sont ni absolues ni éternelles, comme la minorité d'aujourd'hui peut devenir majorité demain, le gouvernement du plus grand nombre est le seul qui s'adapte au progrès, et qui puisse en suivre la marche.

Mais, si les délégués du suffrage universel représentent la majorité, les lois qu'ils votent sont-elles toujours l'expression des vœux, des tendances, des aspirations de cette majorité ? Dans leurs votes, ne mettent-ils pas souvent leurs convictions, leurs intérêts, leur ambition personnelle au dessus de l'intérêt général ? Qui oserait dire que les décisions de ces prétendus représentants du peuple sont toujours la traduction fidèle des desirs de leurs mandataires ; que ceux-ci n'auraient pas voté non là où leurs délégués votant oui, et vice-versa ? Le gouvernement représentatif n'est donc pas toujours l'expression de la majorité. Il faudrait donc conclure à la législation directe, ne plus admettre de représentation chargée de décider en dernier ressort, mais des commissions chargées d'élaborer les lois, que le peuple seul doit sanctionner ou rejeter.

Le mythe politique est en concordance avec cette idée : il donne le droit de veto, c'est-à-dire de sanction ou de rejet au roi ou au président. Or, dans le mythe politique, qu'est-ce qu'un roi ou un président, sinon le peuple personnifié, fait os et chair, comme dans le mythe chrétien, le Christ est Dieu fait homme ? Pour ceux qui pensent qu'il est temps de remplacer le mythe par la réalité, de rendre le pouvoir au véritable souverain, la sanction du peuple, et non celle de ses représentants doit seule faire loi.

Ici se présente une première objection : les lois naturelles et sociales sont immuables ; nulle décision ne peut les changer. Quand Galilée signifia au monde ce fait : la terre tourne, si la majorité avait été consultée, elle aurait donné tort au célèbre astronome, et la terre n'en aurait pas moins tourné. Il y a donc une puissance supérieure au vote universel, et qu'aucun vote ne détruit ; il y a donc des lois qu'il s'agit non de promulguer, mais de déterminer.

Autre objection : Qu'une loi me soit imposée par le bon plaisir du droit divin, par le décret d'un empereur, par le vote d'une assemblée, ou par la majorité du peuple elle-même elle n'en entrave pas moins ma liberté. Quand le peuple français vote pour l'empire, quand le peuple américain vote des lois du dimanche et de tempérance, quand la loi de la majorité est obligatoire pour la minorité qui l'a combattue, rejetée, il n'y a pas de liberté.

D'un autre côté, si l'homme est individu, il est aussi société. Si j'agis par moi et pour moi seul, fort bien ! vive la liberté individuelle ! mais si j'agis de concert avec une collectivité, imposer ma volonté serait soumettre les autres à mon caprice, entraver leur liberté d'action.

Comment donc concilier les intérêts de la collectivité avec ceux de l'individualité ? car tous deux sont inséparables, et tant qu'on n'aura pas déterminé cette conciliation, il y aura fatalement opposition, contestation et lutte entre eux.

Evidemment, cette conciliation n'est possible qu'à une condition : c'est que les mesures collectives ou générales ne soient plus imposées, mais consenties ; qu'elles ne soient plus le résultat de décrets ou de votes rendant ces mesures obligatoires pour tous, mais de contrats libres et réciproques entre les parties intéressées. Pour ma part, je voudrais voir en tête de toutes nos constitutions, de tous nos codes, un article ainsi conçu :

Nul n'est tenu d'obéir qu'à la loi qu'il a librement et volontairement consentie.

Les limites d'un discours ne me permettant pas d'entrer, pour aujourd'hui, dans les développements nécessaires, je me contenterai d'un exemple pour glacer la pensée.

Un individu est-il tenu d'être juif, catholique ou protestant, parce qu'il est né de parents appartenant à l'une ou l'autre de ces croyances religieuses ? Evidemment non.

Est-il tenu d'être français, anglais ou allemand, parce qu'il est né sur tel ou tel point du globe ? Pas davantage.

Qu'arriverait-il si la loi nous permettait de choisir notre patrie, et même, si bon nous semble, de n'en avoir aucune ; comme la raison nous permet de choisir nos croyances, ou d'embrasser le scepticisme ?

Que dirait le jeune français que l'on voudrait envoyer soutenir un pape à Rome, un empereur au Mexique, ou des intérêts dynastiques sur le Rhin ? Que dirait-il lorsque, en échange de ces sacrifices faits le plus souvent contre ses convictions, on lui donnerait quoi ? le droit de déposer un bulletin dans l'urne sans pouvoir s'éclairer sur son vote par la presse et par les discussions en réunions publiques ? Sa réponse n'est pas douteuse ; il dirait : Sujet français, jamais ! mais je serai citoyen français le jour où vous n'aurez plus ni conscription ni armée permanente, et où vous m'aurez rendu la liberté que je tiens de la nature, et dont nul n'a droit de me priver.

Comprenez-vous, citoyens, qu'alors toute loi oppressive serait impossible ? car il suffirait, pour l'annuler, de renoncer aux avantages qu'elle pourrait conférer en refusant les charges.

Le concours collectif est toujours avantageux, car il ajoute aux efforts individuels une puissance que ceux-ci n'auraient pas s'ils agissaient isolément. Pour obtenir le concours de tous à une mesure, une loi, il suffit donc qu'elle soit juste et équitable, car alors, elle sera avantageuse pour tous ; les charges qu'elle imposera seront si faibles, comparés aux avantages qu'elle confèrera, que nul n'y refusera son assentiment.

Basez les institutions, les lois et les rapports économiques sur la JUSTICE, et il ne sera plus question ni de majorité, ni de minorité, mais de CONSENTEMENT.

La question ci-dessus donne lieu à une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part.

Un citoyen s'exprime ainsi :

Si le représentant du peuple, une fois nommé, n'est pas révocable à volonté, et soumis au mandat impératif ; s'il n'obéit, comme disait un candidat de l'opposition, qu'à sa conscience ; la représentation nationale devient dérisoire, car le mandataire du peuple ne représente en définitive que lui-même.

Mais donnez au représentant un mandat impératif nettement déterminé ; reconnaissez à ses commettants le droit de le contrôler, de le révoquer, de le changer, toutes les fois que par ses paroles ou par son vote, il ne représentera plus les vœux de ceux qui l'ont nommé ; et la représentation nationale deviendra une réalité.

Alors le député deviendra ce qu'il doit être : le représentant, l'avocat, le commis du peuple.

Un autre citoyen répond :

Certes, le mandat impératif avec la condition de révocabilité, serait un progrès sur l'état de choses actuel auquel nous applaudirions tous ; mais il est loin cependant de représenter le desideratum vers lequel nous devons tendre.

Le peuple n'a pas plus le droit de déléguer sa souveraineté, qu'il n'a celui d'aliéner sa liberté. Il ne faut donc pas de représentants chargés de faire et d'imposer des lois, mais des commissions chargées d'examiner, d'élaborer des projets que le peuple seul doit être appelé à sanctionner ou à rejeter.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui dans une assemblée délibérante ? S'il s'agit d'une question spéciale, d'une question de marine par exemple, il y a, sur des centaines de représentants, cinq ou six individus compétents dans la matière. Les autres parlent et votent sans rien comprendre. Pour les questions spéciales, il faut donc des commissions composées d'hommes spéciaux. Enfin, une mesure ne doit être sanctionnée que par ceux-là seulement que la question intéresse.

Hors les questions d'intérêt général, les intérêts doivent être réglés par les intéressés.

Ce qui concerne la marine, regarde les marins; ce qui concerne l'agriculture, les agriculteurs; ce qui concerne l'industrie, les industriels; ce qui concerne la commune, ses habitants; et ainsi du reste.

Et si avec cela on peut appliquer le principe du *consentement*, comme l'a suggéré l'orateur qui le premier a pris la parole, alors la raison et la liberté marcheront de concert; mais je ne sais pas jusqu'à quel point cette idée est praticable.

La Morale et l'Economie politique.

Qu'est-ce que la Morale? — C'est une vieille éden-tée qui, sans bouger pour le secourir, tance vertement sur son imprudence l'écolier qui se noie.

Qu'est-ce que l'économie politique? — C'est une jeune catin qui prend des airs d'importance, et qui préche que tout va pour le mieux, que le monopole est un bien et la misère un mal..... nécessaire.

Quand l'économie politique n'est pas catin, elle devient sibylle; inconsciente comme tous les oracles, elle proclame de grandes, de terribles vérités, mais elle ne les comprend pas. Écoutez plutôt :

La population, nous dit-elle, par la bouche de l'Oracle Malthus, s'accroît plus vite que les moyens de subsistance; d'où : misère progressive du pauvre qui, n'ayant pas de couvert mis pour lui au banquet de la vie, doit s'en aller, sinon par la faim, du moins par l'épuisement des privations incessantes, jointes aux travaux excessifs et malsains. Le mariage et la paternité, ces joies de la vie, lui sont interdits; car, s'il fait des enfants, il augmente sa misère, et il ne procrée que pour encombrer les hôpitaux et les bagnes.

Le prix des subsistances, nous dit l'économie politique par la bouche de l'Oracle Ricardo, s'établit sur le travail que demande, pour les produire, le plus pauvre des sols cultivés; et comme l'accroissement de la population force de recourir à des sols de plus en plus ingrats, le pauvre voit augmenter ses dépenses, et le riche ses revenus; d'où : misère progressive de l'ouvrier, opulence progressive de l'oisif. Encore et toujours pas de place pour le pauvre au banquet de la vie.

Et l'Oracle Smith, et l'Oracle Say, que disent-ils? La propriété est un monopole dont quelques uns se sont emparés, ce qui leur permet d'exiger de la communauté une rente qui n'est la récompense d'aucun effort, d'aucune peine. Mais, s'empresent-ils d'ajouter, ce monopole est nécessaire; car, que deviendrait la société, si le pauvre ne mourait de faim pour engraisser le riche?.....

Passons à l'Oracle Mac Culloch. Les salaires, dit-il, tendent toujours à se mettre au niveau des moyens de subsistance; autrement dit, l'ouvrier ne travaille que pour manger, et si le chômage rend pour un temps ses bras inoccupés, il ne lui reste plus qu'à... *s'en aller!* Au banquet de la vie, il n'y a plus de place pour lui.

Voilà quelques unes des vérités que nous a révélées l'économie politique, oracle d'autant plus inconscient qu'il ne cesse de répéter que tout va pour le mieux.

Mais que faudrait-il donc pour que tout allât mal?...

Voilà le mal qui ronge la société déterminé, étudié, décrit et classé jusque dans ses moindres symptômes par l'économie politique. Mais le remède?

Le remède! allons donc! vous plaisantez!... La misère, est inhérente à la société, comme la vieillesse et la mort le sont à l'individu. Est-ce qu'il y a des remèdes aux maux nécessaires?...

Voilà le dernier mot de l'économie politique.

Cependant un savant, un économiste, *mais pas politique*, Proudhon, a clairement déterminé la cause du mal, et en a fait pressentir le remède; il a dit :

« La cause du mal, c'est la propriété. Le propriétaire, vivant sans produire sur la substance du travail, l'oisiveté a pour corollaire la misère. S'il n'y avait qu'un million d'hommes sur la terre, et qu'il y eût des propriétés, la population dépasserait encore les moyens de subsistance, puisqu'il y aurait moins de bras pour produire que de bouches pour consommer. »

Le remède, c'est de faire en sorte que tout le monde soit producteur.

Voilà ce que Proudhon a clairement démontré aux économistes; mais il n'y a de pires souris que ceux qui ne veulent pas entendre.

L'économie politique regarde donc du haut de sa grandeur, sa sœur, l'économie sociale, en l'appelant *Utopie*. Mais elle ne fait pas meilleur ménage avec la Morale.

Celle-ci, toute occupée de régenter, de morigéner, se soucie fort peu de la misère et de son remède; mais aussi, elle n'a aucun intérêt à prouver que le blanc est

noir. Si elle n'est pas toujours dans le vrai, elle dit au moins ce qu'elle croit être la vérité.

Mais la morale, pas plus que l'économie politique, n'a droit au titre de science. Elle n'a pas plus compris qu'il y a des lois morales, que l'économie politique n'a compris qu'il y a des lois sociales. Tout se borne pour elle en une série de préceptes plus ou moins décousus. Qu'est-ce pourtant qu'une science qui ne repose sur aucune loi mathématiquement démontrée, sur aucune certitude?

L'économie politique, qui n'est autre chose que la théorie de l'exploitation bourgeoise, est souvent en contradiction avec la morale; mais elle s'en inquiète fort peu. Chaque science a son domaine, dit-elle; le mien, c'est la richesse, et si les moyens de la produire ne sont pas toujours en rapport avec les préceptes de la morale, tant pis! Entre moi et la morale, l'accord n'est pas possible; les deux sont trop diverses pour que nous puissions nous rencontrer.

On eût aimé rêver... Quoi! ce qui est vrai dans une science serait faux dans une autre!... Voilà pourtant la conclusion de l'économie politique.

Et voilà ce qui prouve que l'économie politique ne fait que rabâcher; car la vérité est une, et toutes les sciences doivent se rencontrer, se corroborer, se compléter l'une par l'autre.

LE LUXE.

Le luxe, voilà une question sur laquelle l'économie politique et la morale sont en complet désaccord, et que ni l'une ni l'autre ne comprend.

La morale condamne le luxe. Il amollit et corrompt les mœurs, dit-elle, en créant des besoins factices; il entraîne fatalement un peuple vers la décadence.

L'économie politique, au contraire, soutient le luxe. Il accroît la richesse, dit-elle, il développe la production. Combien de milliers de bras seraient inoccupés, si les besoins du luxe ne leur donnaient de l'ouvrage?

On pourrait dire aux économistes que si les millions inutiles que gaspillent quelques privilégiés étaient répartis entre les malheureux, ceux-ci pourraient alors consommer, et par conséquent faire produire. On fabriquerait moins de certains objets de fantaisie, mais la fabrication des objets d'utilité, de nécessité, prendrait une extension beaucoup plus grande. Il y aurait moins de luxe peut-être; mais il y aurait à coup sûr beaucoup plus de bien-être. Le luxe n'accroît donc pas la production, il ne fait que la détourner de ses voies naturelles.

Mais avant de pénétrer dans la question, demandons-nous d'abord : qu'est-ce que le luxe? car, pour étudier une chose, il faut avant tout la définir, et c'est ce que les moralistes et les économistes ont oublié de faire.

Le luxe, c'est la consommation de tout ce qui n'est pas nécessaire à l'existence.

L'homme est le seul animal qui ne se contente pas du nécessaire; il sent d'autres besoins que le boire et le manger, d'autres plaisirs que ceux des sens; car il est un être intellectuel et moral, plutôt encore qu'un être sensuel. Il ne lui suffit pas de se vêtir, il veut se parer; il ne lui suffit pas de se loger, il veut embellir sa demeure; en un mot, le *bon* ne peut le satisfaire, s'il ne se joint au *beau*. Le luxe est donc nécessaire à l'homme, puisqu'il répond à ce besoin d'art, de poésie, d'idéal inhérent à sa nature.

Le luxe est utile, nécessaire, non parce qu'il fait travailler certains ouvriers, mais parce qu'il élève et embellit l'homme, en lui conférant des jouissances supérieures à celles de l'animal. Si l'ouvrier aisé est généralement plus intelligent, plus digne et surtout plus moral que l'ouvrier pauvre, cela tient à ce qu'il peut se procurer un peu de bien-être et de luxe. Son intérieur sain, spacieux, orné, l'attire et fait qu'il préfère les joies de la famille aux plaisirs du cabaret. La blancheur des tentures et la fraîcheur de l'ameublement, qu'il craint de ternir, tout lui inspire des idées d'ordre et de propreté. Quelques tableaux, une ou deux statuettes, ne seraient-elles qu'en plâtre, lui donnent le sentiment de l'art et le goût du beau. Mais celui qui habite un taudis et qui ne porte que des haillons, où peut-il puiser ces idées d'ordre, de propreté, de respect de soi-même et des autres, d'amour de la famille et des joies du logis? La promiscuité, qui accompagne forcément la misère, ne lui enlève-t-elle pas jusqu'au sentiment de la pudeur? Alors, l'homme fait le logis, qui lui répugne, pour s'enivrer au cabaret, et la femme le fait pour se prostituer.

Ce qui corrompt l'ouvrier, ce n'est pas le luxe, c'est la misère. Voulez-vous moraliser les classes travailleuses, répandez l'aisance et le luxe parmi elles.

Cependant, les moralistes ont raison, le luxe cor-

rompt les mœurs; mais ce n'est plus le luxe qui est le fruit du travail, c'est le luxe des millionnaires, fruit de l'exploitation du pauvre, et qui a pour corollaire forcé, la misère.

L'oisiveté est le mère de toutes les orgeries, de tous les vices. Quand on s'ennuie, et qu'on a bourse pleine, on est prêt à toutes les folies. Quand, pour un peu d'or, on trouve des malheureux prêts à toutes les bassesses, et des malheureuses prêts à subir les plus sales caprices, la porte est ouverte à tous les genres de corruption. Le riche, entouré de valets et de flatteurs; le riche, qui peut contenter tous ses caprices, se croit un être supérieur à qui tous les autres doivent obéir; et les sentiments de liberté et d'égalité font place à ceux de domination et d'obéissance.

Le luxe aristocratique n'est plus affaire de goût, mais de mode; le luxe, qui devrait développer le sentiment du beau, le détruit, alors tout à fait en le remplaçant par une vaine ostentation; que devient en effet le goût, quand, pour ses parures, on ne sait plus que consulter son tailleur ou sa modiste? Que devient-il surtout quand, en fait de parure, chacun cesse d'être créateur, d'adapter ses vêtements à son âge, à sa complexion, à ses occupations, à ses besoins savitaires, pour copier servilement..... tout le monde?

Enfin, comme la mode doit changer souvent, afin que le riche seul puisse la suivre, et se distinguer ainsi du commun des mortels, elle ne peut manquer de tourner au ridicule; car le beau est un, comme le vrai, et des variétés infinies de modes ne peuvent toujours concorder avec le beau. Témoins les crinolines, les chignons, les fardages, les maquillages, toutes les absurdités de la mode.

Ce n'est donc pas le luxe lui-même qui est dangereux, c'est l'existence d'une aristocratie qui vit sur le travail, et qui se corrompt par l'oisiveté, comme elle corrompt les autres par la misère, ou par l'appât de l'or.

Moralistes, cessez donc de déclamer contre le luxe, pour aviser aux moyens de faire disparaître, et les grandes fortunes, et les grandes misères.

Et vous, économistes, avant de soutenir le luxe, montrez-nous les réformes sociales qui, ne le mettant plus qu'à la portée de celui qui travaille, feront l'oisiveté le synonyme de misère, au lieu d'en faire, comme aujourd'hui l'apanage exclusif de la richesse.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

1ere SECTION.

Citoyens,

La création de notre imprimerie nous a forcé d'éclaircir le problème de la production.

De nos discussions, il est résulté :

Que les grèves et les coalitions, quoique nécessaires pour résister aux exigences des patrons et des capitalistes, ne peuvent affranchir les travailleurs.

Que les sociétés coopératives isolées n'aboutissent qu'à constituer des patrons associés.

Que ce n'est qu'en solidarisant leurs divers groupes constitués, en organisant une Association internationale de tous les travailleurs, que les ouvriers pourront s'affranchir du double joug de la dépendance et de la misère.

Au point de vue de la production, nous avons reconnu que l'instrument de travail, quel qu'il soit : terre, outils, machines, matière première, ne doit plus être une propriété ni personnelle ni collective, mais doit devenir et demeurer une propriété sociale, accessible, à titre de possession, à tous les travailleurs, chacun selon sa fonction; ou sorte que le travailleur cesse d'être salarié irresponsable pour produire sous sa responsabilité personnelle.

Mais résoudre le problème de la production ne suffit pas, il faut résoudre aussi celui de la répartition.

Comment la richesse, une fois produite, devra-t-elle se répartir, c'est-à-dire, en vertu de quelle loi, sous quelles conditions, et dans quelle organisation les produits doivent-ils être mis à la portée du consommateur pour qu'il y ait dans la société justice et égalité pour tous? Voilà le problème qu'il nous importe d'autant plus d'étudier, citoyens, que nous pouvons peut-être un jour le réaliser, au moins sur une petite échelle.

Le premier point qui frappe notre attention, est celui-ci :

L'ouvrier, sous peine de rester toujours pauvre et misérable, doit jouir de tous les bénéfices qui sont prélevés sur son travail par les patrons, les commerçants, les propriétaires, les gouvernants, etc.; ou, ce qui revient au même, ces bénéfices doivent être complètement supprimés.

En effet, il ne peut y avoir bénéfice d'un côté sans qu'il y ait perte de l'autre; et si le bénéfice était mu-

tuel et égal pour tous, il serait nul. L'ouvrier rembourserait alors, en achetant les produits de sa consommation, les bénéfices qu'il aurait prélevés sur son travail : il rendrait d'une main ce qu'il aurait reçu de l'autre, et le résultat final serait zéro.

Mais vendre sans gains suppose pour corollaire vendre sans pertes ; celui qui réalise des bénéfices peut supporter quelques pertes ; mais celui qui n'en réalise pas, n'en doit essayer aucune.

Supposons un millier d'ouvriers voulant établir, non plus une société coopérative de consommation profitable aux seuls associés, mais un bazar social accessible et profitable à tous ; que devront-ils faire pour se prémunir contre les chances de perte ?

Je ne vois pour cela, citoyens, qu'un seul moyen : c'est d'émettre des bons d'échange remboursables seulement en marchandises, et donnant à leurs seuls possesseurs le droit de jouir du bon marché que pourrait offrir l'établissement. Ces bons, chacun, sociétaire ou non, pourrait s'en procurer, en échange d'une somme d'argent.

C'est à peu près, citoyens, l'opération que nous faisons dans nos banquets commémoratifs. En vendant des cartes d'avance, nous réalisons l'argent nécessaire pour payer une salle, acheter les marchandises, et subvenir à tous les autres frais du banquet. La quantité des cartes vendues nous donne en sus la certitude du nombre des citoyens qui assisteront au banquet, et nous permet de faire nos achats en connaissance de cause.

Un restaurateur qui s'établit ne se trouve pas dans le même cas. Il ne sait ni s'il aura des pratiques, ni quel sera leur nombre ; il fait forcément des achats en prévision de ventes qui peut-être n'auront pas lieu ; enfin, il s'expose à des crédits dont quelques uns ne seront jamais payés. Toutes ces chances de perte disparaissent en forçant le consommateur d'acheter sous forme de carte ou de bon d'échange, le prix de sa consommation. Alors, il y a possibilité de vendre au prix de revient, c'est-à-dire au prix d'achat en gros ou de fabrication, plus un léger pourcentage pour couvrir les frais généraux, et comme prime d'assurance en prévision d'accidents probables.

Ce pourcentage diminuerait graduellement au fur et à mesure que le bazar prendrait de l'extension et augmenterait sa clientèle. En effet, un magasin peut voir doubler le nombre de ses chalandes, sans augmenter pour cela ses frais de loyer, de chauffage, d'éclairage, de tenues de livres, etc. ; tout au plus a-t-il besoin d'augmenter le nombre de ses commis-vendeurs. Le pourcentage que l'on serait peut-être obligé de fixer à dix pour cent lors de la création du bazar, descendrait bientôt à cinq, et même au dessous, car les consommateurs, visant toujours au bon marché, l'établissement deviendrait chaque jour de plus en plus achalandé.

Voilà, citoyens, l'idée générale que je me propose d'étudier et de développer. Pour aujourd'hui, permettez-moi une dernière observation :

Nos maîtres vivent des bénéfices qu'ils prélèvent sur notre travail ; supprimer ces bénéfices, c'est leur couper les vivres, c'est les forcer de devenir travailleurs comme nous. Combien de temps dureraient les millionnaires si, au lieu de vivre en oisifs sur leurs revenus, ils étaient obligés de le faire sur leur capital ?

VARIETES.

Galerie des Bêtes curieuses.

LA ROYAUTE.

Vous connaissez, lecteurs, au moins de réputation, un animal très commun en Europe : la royauté. Voici ses caractères spécifiques :

C'est vieux, c'est laid, c'est décrépi, c'est rabougri, c'est renfrogné, c'est rébarbatif, c'est tout couvert de dorures, bigarrures, chamarrures et crachats ; ça porte à la droite une trique, et sur la tête un ornement qui ressemble à s'y méprendre au fameux couvre-chef de Don Quichote. Enfin, ça siège sur un trône doré, et c'est entouré de chiens courants, rampant devant le maître, le flattant, le flagornant, et lui léchant pieds et mains.

Les naturalistes sont fort embarrassés pour le classer. Les uns, vu son appétit bien prononcé pour la chair humaine, le placent parmi les carnassiers, en compagnie des lions et des tigres ; d'autres, le voyant sans cesse occupé à ronger et grignoter toutes nos libertés, le classent parmi les rongeurs, en compagnie des rats et des souris, ces animaux incommodes dont on a tant de peine à se débarrasser ; d'autres enfin, soutiennent que c'est un formidable ver solitaire qui pénètre dans le corps des nations, ronger leurs organes

vitaux, et dévore avec une ardeur insatiable la substance des peuples. Quant à nous, nous le classons parmi les mollusques céphalopodes, en compagnie de la pieuvre, cet animal que Victor Hugo a rendu célèbre. En effet, comme la pieuvre, il est pourvu de bras nombreux, connus sous le nom de suppôts, lesquels sont garnis d'une infinité de suçoirs appelés courtisanes, valets, ministres, sénateurs, conseillers, généraux ; prêtres, juges, espions, policiers, en un mot, tout ce qui émerge au budget. C'est à l'aide de ce formidable appareil que la royauté s'attache aux peuples, et en suce la substance. Ces ventouses ont une telle force adhésive que, dès qu'elles se sont fixées quelque part, il est presque impossible de les en arracher. Etouffons-nous donc si les peuples sont si maigres, si fluetts, si eudétés ; sués par tant de vampires, ils ne peuvent certes s'engraisser.

La royauté, répandue un peu partout, comprend diverses variétés plus ou moins fortes, mais toutes maléfiques. Ec voici les principales :

La royauté absolue, vieille édentée qui tend à passer de mode, depuis que le droit divin fait place aux droits du peuple.

La royauté constitutionnelle, espèce d'apparat à la quelle on a eu soin de rogner quelque peu griffes et dents, et que l'on exhibe en certains pays pour amuser les budands.

La royauté empire, espèce féroce et sanguinaire que l'on a essayé plusieurs fois d'acclimater en Amérique. Mais le grand air de la liberté atrophie bientôt cet animal, qui n'atteint son complet développement que dans les serres chaudes du despotisme. Aussi, malgré tous les soins des savants, plusieurs magnifiques spécimens établis sur le sol américain, n'ont pu s'y maintenir, encore moins s'y perpétuer. Tout le monde se souvient des tristes mésaventures de ces pauvres bêtes dépayées connues sous les noms de Soulouque, Iturbide, Santa Anna et Maximilien.

Par contre, en Europe, l'empire prospère et s'engraisse ; il semble y être dans son élément comme le poisson dans l'eau. C'est là qu'il faut étudier cette bête féroce toute hérissée de soldats, gardarmes, mouchards, policiers, ministres, sénateurs, chambellans, sibirés et geoliers, sans compter les vendus, ventrus et repus, les agioteurs et escamoteurs de millions, et les candidats officiels. Cette espèce dangereuse répand partout la terreur : les amendes, la prison, l'exil, l'exportation, les fusillades, les mitrailleurs, les exécutions, la guerre, sont ses divertissements favoris. Le peuple français en possède un magnifique spécimen dont, par parenthèse, il voudrait bien se débarrasser.

Mais nous allions oublier les variétés les plus curieuses ; il y a :

La royauté détronée, espèce qui devient de plus en plus nombreuse. C'est une variété caline, mais il faut beaucoup se défier de ses mielleuses grimaces.

La royauté régence, sans contredit la variété la plus drôle ; ni mâle ni femelle, ni chair ni poisson, type ridicule et bouffon nouvellement éclos en Espagne, et qui ferait rire s'il ne faisait pleurer.

Toutes ces variétés coûtent fort cher à nourrir : trente millions et plus de liste civile, sans compter les tours de bâton et la pêche en eau trouble. M'est avis que c'est folie de conserver dans nos ménageries des animaux si dispendieux. S'il faut absolument en garder quelques échantillons pour l'édification de l'avenir, la chose est simple, facile et peu coûteuse. Qu'on les égorge d'abord, puis qu'on les empaille, ou qu'on les conserve dans des bocaux d'alcool. Les budands pourront ainsi les admirer tout à leur aise, et nous n'aurons plus à payer pour les nourrir.

Il est une autre variété dont vous ne vous douteriez guère, lecteurs ; c'est la royauté république, autrement dite présidence. Elle ne porte ni trique ni couvre-chef à la Don Quichote, mais elle n'en fait pas moins quelquefois des siennes. . . .

Comment ! direz-vous, le président, un roi ! mais c'est le premier magistrat de la république, un serviteur du peuple, voilà tout.

Sans doute, mais un serviteur qui symbolise la royauté, et qui en a les prérogatives. Il ne coûte pas très-cher, il est vrai : 825,000, plus l'aune du panier, qu'en vrai serviteur, il sait faire sauter. C'est, si vous voulez, un roi démocratique ; une espèce qui ne peut devenir dangereuse parce qu'on en change souvent ; une variété anodine qui joue le rôle de cinquième roue ; mais c'est un roi ; et ce roi même, il peut se faire empereur, s'il a à son service une arpie permanente et une administration centralisée.

Mais, direz-vous, ce n'est pas le cas en Amérique ; le président n'y a ni pouvoirs, ni privilèges réels.

Mais, répondrai-je, qu'est-ce que le titre de général en chef de l'armée ; qu'est-ce que le droit de veto ; qu'est-ce que le droit de gracier les criminels ; sinon des privilèges royaux ? Le président, qui distribue des

places, des faveurs, des sinécures, n'a-t-il pas sa cour et ses flatteurs ? ne reçoit-il pas les courbettes et les génuflexions, bien mieux, les cadeaux de tous les politiciens qui sollicitent des places pour s'engraisser aux dépens du public ?

Heureusement qu'en Amérique, ce roi est plus ennuyeux que dangereux. En effet, que le président fasse le malin et dise : *ma politique*, aussitôt le Congrès lui rogne griffes et dents, et le met dans l'impossibilité de nuire. Le Congrès pouvant agir, même malgré le président, celui-ci n'est plus qu'un ornement inutile, une idole qu'on encense et révere, mais dont on pourrait fort bien se passer.

Si vous en doutez, lecteurs, demandez à la République suisse.

HUMANITY CITY,

Section A du Kansas,

NEUCHÂTEL, SEMAHA COUNTY

Que se passe-t-il en France ?

La France est partout. Un groupe déterminé de terres, de mers, de fleuves, de montagnes, d'hommes, de femmes, d'enfants, baptisé de ce nom de France, ne saurait être la France. La France est une Doctrine, la Doctrine du Christ, la Doctrine de Vie. Or cette doctrine respire plus ou moins en tous ces groupes que le voyageur rencontre sur ses pas, et qui s'appellent nations, peuples, peuplades, races. Son corps visible, véritable, n'est pas tel ou tel de ces groupes, celui qui se tient, par exemple, aux rives de la Seine, et qui fut notre patrie natale ; à nous pauvres exilés ? mais il est l'universalité de ces groupes : le globe tout entier le possède dans sa vivante unité.

La France est l'âme, l'esprit de vie de tous ces fragments de son corps, divisés, dissimulés dans le monde, qui se cherchent, s'attirent, s'appellent, se répondent.

Immobile en son berceau, frémissante sous ses langues protecteurs qu'elle ne peut encore quitter, et qui la défendent contre les attaques insensées, furieuses de ses persécuteurs, qui la voudraient violer, la France Doctrine, la Doctrine France, s'appelle en Europe le Socialisme.

Sous ce nom bien connu, célèbre déjà, on la craint, on la redoute, on la persécute, on bien on l'invoque, on l'adore, on la prie, selon que l'on se trouve placé ou jeté dans l'un ou l'autre des deux camps qui se partagent le monde. Est-on prolétaire, pauvre, mendiant ; est-on peuple, vaincu, opprimé ; sans la connaître, sans la voir, on l'implore. Est-on maître, au contraire, riche, oisif ; est-on bourgeois, gouvernant, oppresseur ; on l'évite, on l'accable, sans savoir où elle est ni qui elle est.

Sous les noms calomnieux de révolution, de désordre, d'anarchie, les uns en ont horreur ; les autres, pensant la suivre, dans leur ignorance non moins profonde, non moins funeste, s'éloignent d'elle, qu'ils aiment, qu'ils désirent, guidés, allectés par les mots sonores de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, se mettent à poursuivre de fausses et perfides chimères, baptisées toutes du mot incompris de République.

Mais partout où l'homme se trouve et s'interroge, anxieux, autrement que ne le font les hommes du présent, autrement encore que ne le font les hommes du passé, la France est avec lui.

Elle est avec celui qui aime, souffre et pense.

Elle est avec celui qui, espérant un jour le savoir, se demande : Que suis-je, qu'est-ce l'homme, qu'est-ce que la vie en l'homme et pour l'homme ?

Elle est avec celui qui se penche à l'oreille de son voisin et lui dit doucement : " Nous vivons mal, car nous vivons chacun chez nous, isolés comme des loups, comme des propriétaires. Et non seulement nous vivons mal, chacun chez nous, mais nous y vivons séparés les uns des autres. Et non seulement encore nous y vivons séparés les uns des autres, mais jaloux les uns des autres, ennemis les uns des autres. Le malheur d'autrui nous y trouve indifférents et froids pour le moins, quand il ne nous y réjouit et ne nous y réchauffe pas au contraire.

Elle est encore et surtout avec celui qui, après s'être dit ou avoir dit à son voisin : Nous vivons mal ! ajoute aussitôt :

" Amendons-nous, vivons mieux !

" Jusqu'à présent, j'ai cru dans mon cœur, et toi-même tu y as cru, et tu y crois encore, à l'homme l'égal de l'homme, au semblable.

" C'est une erreur, une erreur grossière, honteuse, mortelle, dont je me sens, pour ma part, heureusement délivré.

" Hier encore, je me disais : En moi est toute ma vie,

en mon semblable est toute la sienne. Qu'il aie donc soin de sa vie, j'aurai soin de la mienne.

" Soyons fort, actif, intelligent, mon bonheur dépend de ces choses.

" La vie est une arène où toujours mon semblable se trouve voulant ce que je veux, désirant ce que je désire, aimant ce que j'aime.

" Qu'il périsse donc, ou que je meure ! A lui où à moi tout : fortune, honneur et gloire !

" Pour qui ces louanges et ces cris d'enthousiasme que pousse cette foule haletante, attentive ?

" Sous le ciel qui gronde, et dans l'air empesté de vapeurs sanglantes, ces cris répètent : — Gloire ! gloire ! honneur ! bonheur ! pour celui qui triomphe ! — Pour celui qui succombe, honte et malheur !

" Mais aujourd'hui, mon âme est inondée d'une lumière nouvelle. Je suis sorti froissé, triste, honteux de ce rêve terrible qui fut cependant ma vie, et est encore la tienne, toi qui crois au semblable.

" Tout ruisselant de sang ou d'or, pauvre ou riche, vainqueur ou vaincu, couché sur un grabat ou dans un lit somptueux, je me suis éveillé un jour, je me suis vu, je me suis jugé, et parlant de moi-même, j'ai dit : *Voleur, assassin, meurtrier !*

" Quiconque croit au semblable et pratique la vie qui en dérive, directement ou indirectement, n'est rien autre, en effet, que ce vil criminel.

" Lavons-nous donc, lavons-nous donc enfin de cette existence maudite !

" Purgeons-nous de nos crimes, rachetons, par une vie meilleure, et nos fautes et nos déchéances !

" Ne soyons plus ni Caïn ni Abel.

" Dans le temps, en Judée, il y a de cela 1870 ans, un homme a dit : — Aime Dieu de toute la force de ton âme, et ton prochain comme toi-même.

" Quelques jours après, un autre homme, juif encore, expliquant cette parole divine, a dit : — Bien que plusieurs, nous ne sommes qu'un : nous sommes tous membres les uns des autres.

" Ai-je donc bien pu, après avoir lu ces choses, et connaissant encore cette prière sublime :

" Dieu, vérité éternelle, source de toute vie, *notre Père qui êtes au Ciel*, dans le secret, dans le profond, dans la nature des choses, *donne-nous*, fais-nous découvrir *notre pain quotidien*, ce pain qui nous délivrera de tout souci, de toute inquiétude à l'égard de sa PRODUCTION, de toute envie jalouse, de tout rapt, de tout vol, de toute guerre, à l'égard de sa CONSOMMATION, et qui nous permettra d'être sur la terre ce que nous sommes au ciel, dans le secret, dans le profond, dans la nature des êtres et des choses, libres, frères, égaux ; et qui nous délivrera de la mort et de son aiguillon, en nous abritant sans cesse contre l'ignorance et le péché.

" Ai-je donc bien pu, dis-je, après avoir entendu et Saint Paul et Jésus, croire encore à la folle parole de nos philosophes modernes définissant l'homme un semblable ; ai-je donc bien pu retourner stupidement, sans m'en apercevoir, sur les pas prétentieux de ces hommes, à la fausse et délétère croyance des deux natures, la nature libre et la nature esclave, devenues pour eux et pour nous tous, aveugles, la nature riche, et la nature pauvre ?

" Hélas ! en haine des hypocrites et des tyrans, qui tous les jours s'abritaient derrière Saint Paul et Jésus, à nous volés par eux, je l'ai pu en effet.

" Mais aujourd'hui que j'ai découvert leur épouvantable blasphème, aujourd'hui que le peuple reprend aux prêtres et Jésus et Saint Paul, aujourd'hui que le pain quotidien, pain social, humanitaire, nous est révélé dans sa vraie nature et dans sa vraie forme, le CAPITAL ; qu'il n'est plus cette vaine et fragile hostie dont le prêtre tirait seul profit, qu'ai-je besoin encore de haine contre les tyrans sans sceptre et les hypocrites sans voiles !

" Ce dont j'ai plus que jamais besoin, c'est d'Amour, de Science, et de Force, ces trois vertus théologiques que nos pères connaissaient sous les noms d'Espérance, de Foi, et de Charité.

" O France ! ô ma patrie ! ô ma mère ! partout donc où le Ciel me trouve, partout où la Terre me tient, moi, ton enfant qui t'aime, qui t'honore, qui te vénère, je suis chez toi, avec toi."

Communications.

Section de San Francisco.

Citoyens,

Le comité républicain de la Section française de San Francisco, a décidé en assemblée générale extraordinaire du 26 juillet, de protester contre la guerre, et de faire, si elle a lieu, un e

souscription en faveur des familles des victimes des deux parties.

Ci-joint la lettre et le discours prononcé par le président en cette circonstance.

Salut et fraternité, le secrétaire,
BACON.

Aux Français de Californie

A tous ceux qui sympathisent avec la cause de l'humanité,

Citoyens,

L'insertion de la lettre suivante, adressée au journal LE COURRIER DE SAN FRANCISCO, nous ayant été refusée, nous avons décidé de vous la faire parvenir sous forme de Circulaire, afin de la soumettre à votre appréciation.

A monsieur le directeur du *Courrier de San Francisco*,

Monsieur,

Dans votre numéro du 19, vous mentionnez un appel fait à la population française, à l'effet de contribuer au soulagement des familles de nos compatriotes qui vont ensanglanter les frontières de notre malheureuse patrie.

Cet appel est fait à tous les partis, aux monarchistes comme aux républicains.

Permettez aux soussignés de répondre ceci :

Oui, nous, républicains, contribuerons à adoucir les maux des victimes de cette guerre que nous condamnons, comme nous condamnons toute guerre qui n'a pour but que l'intérêt ou l'ambition du chef d'un Etat quelconque. Si nous avions à approuver une guerre, ce serait celle de l'Indépendance de tous les Peuples, ce serait celle qui aiderait au renversement des Bonaparte et des Guillaume, de tous les auteurs de ces luttes fratricides qui déshonorent l'humanité, et qui élèverait en outre assez haut la Démocratie, pour lui donner le pouvoir de bannir à tout jamais ces rivalités de nations à nations, si soigneusement entretenues par le despotisme et si aggravées par l'ignorance.

Oui, le cœur navré, nous faisons aussi un appel aux Républicains, pour soulager le malheur, sans déroger à nos principes de Fraternité Universelle.

Nous destinons donc le produit de nos offrandes, moitié à nos malheureux compatriotes, et moitié à leurs malheureux adversaires, que nous considérons, non pas comme des ennemis, mais comme les tristes victimes de ce chaos social dans lequel nous vivons tous, et qui, peut-être demain, seront nos plus fiers alliés pour proclamer la République des Etats Unis d'Europe.

Cette souscription humanitaire sera donc tout-à-fait indépendante de celle mentionnée dans votre numéro du 19 juillet.

Recevez, monsieur, etc.,

Pour plus de cent républicains, ont signé :

Lafaix, président du Comité Républicain,
Bacon, secrétaire
Edinger, Gauthier, Thiele, Thome, Bell, Thierry, Burnet et Colombat, membres du Comité.

Nous regrettons que le discours prononcé dans la réunion qui a suivi cet appel nous soit parvenu trop tard pour paraître dans ce numéro. Le manque de temps et d'espace nous force de le remettre au prochain numéro.

Section de Newark.

Citoyens,

Dans sa séance du 4 août, la Section s'est occupée à examiner et régler le comptes du Pique-nique donné en commémoration du 14 Juillet.

Les recettes ont été de..... \$ 320,89
Et les dépenses, de..... 280,89
Reste nu bénéfice de..... \$ 40

Que je vous envoie pour être versé à la caisse du Bulletin.

Il est à regretter que les bénéfices ne soient pas plus élevés, mais cela vient surtout de ce que nous

n'avons reculé devant aucune dépense pour rendre la fête nombreuse et attrayante.

Sous ce rapport, nous avons la satisfaction d'avoir complètement réussi.

A côté d'un grand nombre de Français, quelques uns de nos amis américains assistaient à la fête, entre autres le maire de la ville, M. Record.

Merci pour leur concours sympathique.

Mais surtout et avant tout, merci aux citoyens de New York et de Paterson, pour leur concours nombreux, cordial et dévoué.

Enfin, n'oublions pas les citoyens de New York qui ont bien voulu se joindre à nous, pour organiser la fête.

P. S. — La Section de Newark progresse et prospère ; nous avons reçu depuis peu plusieurs nouveaux membres.

Salut fraternel, le secrétaire,
GOLAY.

LA 3e SECTION.

Se réunit le 4e dimanche de chaque mois, au domicile du citoyen Zang, au coin de Water et de Wright, près du Park, Stapleton, Staten Island.

La prochaine réunion aura lieu le 25 août.

CONVOCATION.

La Section française de l'Association internationale des Travailleurs se réunira le 1er dimanche de chaque mois, à partir du mois d'août, au numéro 100, Prince street.

REUNIONS.

A New-York

La première section se réunit le premier et le troisième mercredi de chaque mois, à huit heures du soir, 100, Prince street.

La deuxième section se réunit le second et le quatrième mercredi de chaque mois, à huit heures du soir.

La réunion générale des sections se tient le second dimanche de chaque mois, à neuf heures du matin, au 100, Prince street.

Le Comité chargé de la publication du Bulletin, se renouvellant à tour de rôle, se réunit le premier et le second vendredi de chaque mois, à huit heures du soir, dans ses bureaux, 135, Wooster street, où tout ce qui concerne la rédaction et la publication du Bulletin de l'Union Republicaine de Langue Française, doit être adressé.

A Saint-Louis, Mo.

La Section se réunit régulièrement tous les premiers dimanches de chaque mois à 8 heures du soir, à la salle des Druides, coin sud-ouest de Park avenue et de la 7e rue.

CORRESPONDANCES.

Pour tout ce qui concerne la Société de l'Union Republicaine de Langue Française aux Etats-Unis, s'adresser :

A Boston, Mass. — Au citoyen CHAVANE, care of Chamber Bachelard and Co., 162, Washington street.

A Carondelet, Mo. — Au citoyen A. DIDIER.

A Chicago, Ill. — Aux citoyens A. GAIGNARD et CHAPIER, 178, Monroe street.

A Koekuk, Iowa. — Au citoyen CHEVILLON.

A Leavenworth, Kansas. — Au citoyen Casimir BOUSSIE.

A Newark, N. J. — Au citoyen GOLAY, 163 Walnut street.

A New-York. — Au citoyen D. DEBUCNY, 33, Wooster street.

A Paterson, N. J. — Aux citoyens MERCIER et VOGELL.

A Saint-Louis, Mo. — Au citoyen BAUER, 616, Spruce street.

A Topeka, Kansas. — Au citoyen Jules LEROUX.

L'ESPRIT DES TEMPS

AU CONCILE

par le Citoyen P. Messant,

En vente au Bureau de l'Imprimerie, 135, Wooster street, et chez les Correspondants du Bulletin

Imprimerie sociale, 135 Wooster street, N. Y.

PREMIER

Le Bulletin
15 de chaq

AUX

Silence a
lence aux l
Notre sa
liberté, la
Avons-n
colère ? a
scandaleu
dans la tu
encensé le
théose...

Assez d
vérité ! C
ter pour v
front. Insu
bien ! la F
le commen
envahi ; e
chaque fo
Ah ! voi
pas, dites-
France, ne
ne l'avons
mais — ivr
en un mé
trions, au d
Nous n'
mère, blê
dans le li
parjure.

C'est l'h
mions pas
Voleur d
la France,
lions !

Assassin
rues de Pa
déserts, d
guillotines
Parjure
devant D
hautement
uir la Répu
neste où il
à préparer
de l'empire

Qui nous
France lib
role de la
tion.

Nous ai
sincère à s
France qui
sister au ch
lent manife
armées de

Mais vo
ans, énerve
cette fausse
et du lupan
yance, sans
taquis, d'
que ; cette
nourrir le,
et le sonda
taissons pas